# **Fiches**

Revenus et coûts du travail





#### **Avertissement**

Les données chiffrées sont parfois arrondies, en général au plus près de leurs valeurs réelles. Le résultat arrondi d'une combinaison de chiffres (qui fait intervenir leurs valeurs réelles) peut être légèrement différent de celui que donnerait la combinaison de leurs valeurs arrondies.

Les sites Internet www.insee.fr et http://epp.eurostat.ec.europa.eu pour les données internationales mettent en ligne des actualisations pour les chiffres essentiels.

### Signes conventionnels utilisés

- ... Résultat non disponible
- /// Absence de résultat due à la nature des choses
- e Estimation
- p Résultat provisoire
- r Résultat révisé par rapport à l'édition précédente
- n.s. Résultat non significatif
- € Euro
- M Million
- Md Milliard
- Réf. Référence

### 5.1 Évolutions conjoncturelles du coût du travail...

'évolution du coût du travail est mesurée Lchaque trimestre par l'indice du coût du travail (salaires et charges). Cet indice, exprimé en euros courants, porte sur le secteur marchand non agricole, hors services aux ménages (SMNA). Depuis 2011, le coût du travail a ralenti pour se stabiliser en 2015 à un rythme de progression proche de 1% en moyenne annuelle. Plusieurs mesures prises par les pouvoirs publics ont contribué à cette modération. En 2013, le coût du travail n'a progressé que de 0,4 % en raison de l'entrée en vigueur du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE). Ce crédit d'impôt porte sur la masse salariale des salariés dont la rémunération brute est inférieure à 2.5 Smic. Son taux était de 4% de l'assiette en 2013, puis de 6% à partir de 2014. Il augmente pour les DOM uniquement à 7,5 % en 2015, 9 % en 2016. Le CICE a eu pour effet de réduire de 2 points l'indice du coût du travail en 2013, puis de 1 point supplémentaire en 2014. En 2015, dans le cadre du Pacte de responsabilité et de solidarité, le taux de cotisation patronale pour allocations familiales a été réduit de 5,25 % à 3,45 % pour les salaires inférieurs à 1,6 Smic. Cette mesure a réduit d'environ 0,5 point l'indice du coût du travail.

Dans les services, le coût du travail progresse à un rythme similaire en 2014 et en 2015 (+ 1 % en moyenne annuelle). Dans l'industrie, le coût du travail accélère : + 1,4 % en 2015 après + 1,2 % en 2014. C'est également le cas dans la construction : + 0,7 % après + 0,4 %.

Les salaires bruts versés par les employeurs représentent en moyenne 70% du coût du travail. Leur suivi conjoncturel s'appuie ici sur le salaire moyen par tête (SMPT), qui intègre l'ensemble des rémunérations perçues par les salariés : salaire de base brut, primes, heures supplémentaires et intéressement. Depuis 2011, le glissement annuel des salaires, mesuré en euros courants (salaires nominaux), fluctue autour d'un peu plus de 1,5% par an, avec un point bas à 1,1 % à la mi-2011 et un point haut à 2,4% à la mi-2012. En 2013 et 2014, dans un contexte d'inflation durablement très faible et de chômage important peu propice aux négociations salariales, le SMPT en euros courants ralentit nettement (+ 0,6 % en 2014). Alors que la **productivité apparente du travail** se redresse en 2015 (+ 1,3 % après + 0,8 % en 2014), le SMPT accélère (+ 1,6 %).

Dans les administrations publiques (APU), le SMPT ralentit en 2015 (+ 0,5% après + 1,0% en 2014). Sa progression est inférieure à celle du SMPT du SMNA.

Une fois prise en compte l'évolution des prix, les salaires réels accélèrent en 2015 par rapport à 2014. Le SMPT réel dans le SMNA progresse de 1,5 % en 2015 après + 0,1 % en 2014. La progression du coût du travail en euros constants est moindre du fait des allègements de cotisations de 2015. Dans les administrations publiques, malgré le gel du point d'indice depuis juillet 2010, le SMPT réel progresse en 2015 quasiment au même rythme qu'en 2014 (+ 0,4 % après + 0,5 %) après plusieurs années de baisse, retrouvant le niveau de 2011.

### **Définitions**

Coût du travail : le coût du travail comprend l'ensemble des dépenses encourues par les employeurs pour l'emploi des salariés. Voir *annexe Glossaire*.

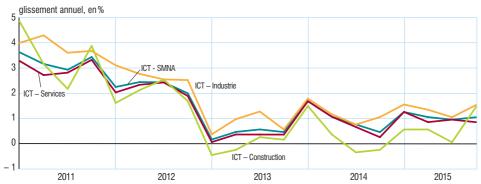
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) : voir annexe Glossaire.

Salaire minimum interprofessionnel de croissance (Smic) : salaire minimum légal en France. Voir annexe Glossaire.

Salaire moyen par tête (SMPT): il rapporte les masses salariales brutes (avant déduction des cotisations sociales salariés) aux effectifs à temps plein et partiel. Par rapport au salaire mensuel de base (SMB), il tient compte des très petites entreprises, de l'évolution des qualifications et de l'intensité du travail (effets de structure), de la rémunération des heures supplémentaires (effets dus à la conjoncture) et des primes qui peuvent être saisonnières. Productivité apparente du travail : la productivité apparente du travail rapporte la valeur ajoutée, évaluée en volume, au facteur travail mesuré par le volume d'emploi en équivalent temps plein. Elle est qualifiée d'apparente car elle ne tient compte que du travail comme facteur de production.

- Coll. « Note de conjoncture », sur insee.fr
- « Indice du coût du travail dans l'industrie, la construction et le tertiaire », Informations Rapides, Insee.

### 1. Évolution trimestrielle du coût du travail selon le secteur d'activité, en euros courants

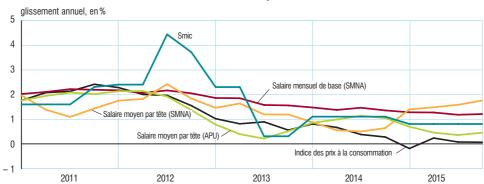


Champ: France, secteurs marchands non agricole hors services aux ménages.

Note : indices du coût du travail (ICT) - salaires et charges.

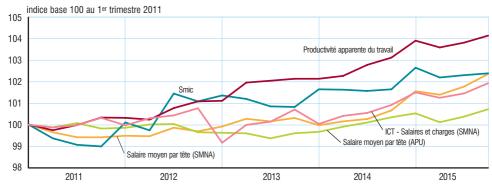
Sources: Acoss; Dares; Insee.

### 2. Évolution trimestrielle des salaires nominaux et des prix, en euros courants



Champ : France pour le salaire moyen par tête (SMPT) et l'indice des prix à la consommation ; France métropolitaine sur les entreprises de 10 salariés ou plus pour le salaire mensuel de base (SMB) ; secteurs marchands non agricole hors services aux ménages pour le SMPT et le SMB. Sources : Insee, comptes nationaux ; Dares, enquête sur l'Activité et les conditions d'emploi de la main-d'œuvre (Acemo).

### 3. Évolution trimestrielle des salaires, du coût du travail en termes réels et de la productivité



Champ: France pour le salaire moyen par tête (SMPT) et l'indice du coût du travail (ICT) - Salaires et charges, secteurs marchands non agricole hors services aux ménages.

Note : le SMPT, le Smic et l'ICT sont déflatés par l'indice des prix à la consommation.

Sources: Insee, comptes nationaux; Acoss; Dares.

### 5.2 Salaire minimum de croissance

epuis 2013, le salaire minimum interprofessionnel de croissance (Smic) horaire brut est revalorisé le 1er janvier de chaque année, sans réajustement intermédiaire lié au mécanisme de revalorisation anticipée en cas de forte inflation. Le relèvement du 1er janvier 2014 a porté le Smic horaire brut de 9,43 euros à 9,53 euros (+ 1,1%) et celui du 1er janvier 2015 de 9,53 euros à 9,61 euros (+ 0,8%). Près de 1,7 million de salariés (hors apprentis et intérimaires) des entreprises du secteur concurrentiel ont bénéficié directement de l'augmentation du Smic au 1er janvier 2015, soit 11,1 % des salariés de ces entreprises, en hausse de 0,3 point par rapport au 1er janvier 2014 (10,8%). Cette progression a été un peu plus marquée dans les entreprises de 10 salariés ou plus : la part de salariés concernés par la hausse du Smic a atteint 8,0% au 1er janvier 2015, contre 7,6% un an plus tôt.

La part des salariés rémunérés sur la base du Smic concerne davantage les entreprises de moins de 10 salariés, lesquelles emploient relativement plus d'ouvriers et d'employés : 24,3 % des salariés de ces entreprises ont bénéficié de la revalorisation au 1<sup>er</sup> janvier 2015, contre 4,2 % des salariés dans les entreprises de 500 salariés ou plus. La proportion de salariés bénéficiaires au 1er janvier 2015 est particulièrement élevée dans l'hébergement et la restauration (34,8%), dans la santéaction sociale (22,5%), les « autres activités de services » (22,1%) et le commerce et la réparation d'automobiles (15,2%). À l'inverse, cette proportion est nettement plus faible dans l'industrie, les transports, l'information et la communication, les activités financières et d'assurance, ainsi que dans l'enseignement marchand.

Ces différences sectorielles persistent à taille d'entreprise donnée. Au sein des entreprises de moins de 10 salariés, la proportion de salariés bénéficiaires au 1<sup>er</sup> janvier 2015 a ainsi atteint 50% dans le secteur de l'hébergement et de la restauration, contre 24% tous secteurs confondus. Pour les entreprises de 10 salariés ou plus du secteur de l'hébergement et de la restauration, cette proportion a atteint 26% (contre 8% tous secteurs confondus).

25,6% des salariés travaillant à temps partiel ont bénéficié de la revalorisation du Smic au 1<sup>er</sup> janvier 2015, soit 0,4 point de moins qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2014. Les salariés à temps partiel ont représenté 43% des salariés bénéficiaires au 1<sup>er</sup> janvier 2015.

#### **Définitions**

Salaire minimum interprofessionnel de croissance (Smic): salaire minimum légal en France, il se réfère à l'heure de travail. Il a été institué par une loi du 2 janvier 1970. Le Smic est revalorisé chaque année au 1<sup>er</sup> janvier par décret en Conseil des ministres, pris après avis de la Commission nationale de la négociation collective (CNNC). Son mode de calcul est développé par l'article L. 3231 du code du travail. Depuis le 7 février 2013, la nouvelle règle veut que l'accroissement annuel du pouvoir d'achat du Smic ne peut, en aucun cas, être inférieur à la moitié de la hausse du pouvoir d'achat du salaire horaire moyen des ouvriers et des employés (SHBOE) mesurée par l'enquête trimestrielle sur l'activité et les conditions d'emploi de la main-d'œuvre du ministère du Travail. La garantie du pouvoir d'achat des salariés rémunérés au Smic est assurée par l'indexation du Smic horaire sur l'évolution des prix à la consommation hors tabac des ménages du premier quintile de la distribution des niveaux de vie. Lorsque cet indice atteint un niveau supérieur d'au moins 2 % à l'indice constaté lors de l'établissement de la valeur immédiatement antérieure, le Smic est réévalué dans la même proportion à compter du 1<sup>er</sup> jour du mois qui suit la publication de l'indice donnant lieu au relèvement.

Enfin, le Gouvernement peut porter le Smic à une valeur supérieure à celle qui résulterait de la seule mise en œuvre des mécanismes précités, soit en cours d'année, soit à l'occasion de la revalorisation au 1<sup>er</sup> janvier. Il s'agit alors d'un « coup de pouce ». Ainsi, le taux horaire du Smic a été réévalué de 2 % au 1<sup>er</sup> juillet 2012. Cette augmentation se décomposait comme suit : + 1,4 % au titre de l'inflation intervenue depuis la précédente revalorisation (de janvier à mai 2012) et + 0,6 % au titre d'un « coup de pouce » supplémentaire.

Par ailleurs, la garantie mensuelle de rémunération (GMR) a été instaurée lors du passage aux 35 heures. Elle permet aux salariés payés au Smic, dont l'horaire de travail a été réduit, de bénéficier du maintien de leur rémunération mensuelle antérieure. Par la suite, la loi du 17 janvier 2003, dite loi « Fillon », a organisé la convergence progressive des Smic horaires et des GMR vers le niveau de la GMR la plus élevée.

### Salaire minimum de croissance 5.2

### 1. Part de salariés ayant bénéficié de la revalorisation du Smic au 1er janvier 2014 et 2015

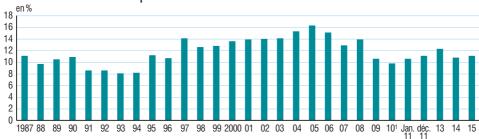
	Ensemble	des salariés	Salariés à te	emps partiel
	1er janvier 2014	1 <sup>er</sup> janvier 2015	1er janvier 2014	
Secteurs d'activité (NAF rév.2)				
Industries extractives	3,0	2,3	n.s.1	n.s.1
Industrie manufacturière	5,7	5,8	17,3	18,9
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	0,5	0,6	0,9	1,2
Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollutions	4,3	3,8	9,1	8,5
Construction	8,3	7,9	22,6	19,9
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	16,2	15,2	35,5	30,8
Transports et entreposage	4,1	7,0	7,0	8,1
Hébergement et restauration	33,9	34,8	57,5	57,3
Information et communication	2,3	2,3	6,4	7,2
Activités financières et d'assurance	2,8	3,0	8,0	7,8
Activités immobilières	11,4	10,6	20,9	23,3
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	6,2	5,9	21,4	18,6
Activités de services administratifs et de soutien	12,8	13,0	15,8	15,1
Enseignement (hors enseignement public)	5,2	7,7	7,3	10,0
Santé humaine et action sociale <sup>2</sup>	19,2	22,5	28,3	35,9
Arts, spectacles et activités récréatives	14,1	13,1	20,0	18,1
Autres activités de services	21,3	22,1	30,9	31,4
Taille de l'entreprise				
1 à 9 salariés	24,4	24,3	37,2	35,8
10 à 19 salariés	10,8	12,4	22,2	25,8
20 à 49 salariés	12,2	12,4	31,3	32,3
50 à 99 salariés	11,5	12,4	29,0	29,8
100 à 249 salariés	7,0	8,0	17,1	19,9
250 à 499 salariés	6,2	7,1	15,9	18,8
500 salariés ou plus	4,6	4,2	16,5	12,8
Ensemble	10,8	11,1	26.0	25.6

Dans ce secteur, moins d'un millier de salariés concernés sont à temps partiel.

Hors fonction publique hospitalière et associations de loi 1901 de l'action sociale.Champ: France métropolitaine, ensemble des salariés hors apprentis, stagiaires, intérimaires; ensemble des secteurs hors agriculture, administration, syndicats de copropriété, associations loi 1901 de l'action sociale, activités des ménages, activités extraterritoriales. Lecture : dans le secteur de l'industrie manufacturière, 5,8 % des salariés ont bénéficié de la revalorisation du Smic au 1er janvier 2015 ; dans ce même secteur,

18,9% des salariés à temps partiel ont été concernés Source : Dares, enquêtes Activité et conditions d'emploi de la main-d'œuvre (Acemo)

#### Part de salariés concernés par les relèvements du Smic ou de la GMR



1. À partir de 2010, la revalorisation du Smic s'effectue le 1er janvier, au lieu du 1er juillet. En 2012, du fait de la revalorisation anticipée du Smic intervenue le 1er décembre 2011, il a été décidé de collecter l'information sur le nombre de salariés concernés par la revalonsation à cette date, et non au 1er janvier 2012. Champ : France métropolitaine, ensemble des salariés hors apprentis, stagiaires, intérimaires ; ensemble des secteurs hors agriculture, administration, syndicats de copropriété, associations loi 1901 de l'action sociale, activités des ménages, activités extraterritoriales.

Note : les évolutions doivent être analysées avec précaution, du fait des modifications successives apportées au dispositif de mesure. La période 2003-2005 a notamment fait l'objet d'un dispositif d'observation spécifique. Source : Dares enquêtes Acemo

### 3. Évolution du Smic horaire brut, du salaire mensuel de base et des prix entre 1990 et 2015



Champ: France métropolitaine, ensemble des salariés hors apprentis, secteur agricole, État et collectivités locales, associations loi 1901 de l'action sociale, intérim, particuliers-employeurs, activités extraterritoriales.

Sources : Dares, enquêtes Acemo ; Insee.

### 5.3 Salaires dans le secteur privé :...

n 2013, dans le secteur privé (y compris Les entreprises publiques), le salaire net en équivalent temps plein (EQTP) s'élève en moyenne à 2200 euros par mois. Pour la deuxième année consécutive, le salaire net moyen diminue en euros constants (-0,3%), la hausse des salaires en euros courants ayant été moindre que l'inflation. Deux facteurs liés à la législation pèsent sur l'évolution 2012-2013 : les cotisations sociales salariales pour la branche vieillesse ont augmenté au 1er janvier 2013 (+ 0,1 point) et depuis septembre 2012, les rémunérations pour heures supplémentaires sont de nouveau assujetties aux cotisations salariales (abrogation de la loi Tepa en faveur du travail, de l'emploi et du pouvoir d'achat), ce qui joue en année pleine en 2013. Entre 2009 et 2013, le salaire net moyen en euros constants est resté stable, interrompant ainsi sa tendance à la hausse. Sur cette période, il a très légèrement augmenté pour les employés et les ouvriers en raison des revalorisations du Smic. En revanche, il a reculé pour les cadres et les professions intermédiaires.

En 2013, le salaire net moyen des cadres est de 4 070 euros mensuels et baisse nettement pour la troisième année consécutive (- 1,3 % en euros constants entre 2012 et 2013). Ce recul, plus marqué que pour les autres catégories de salariés, s'explique par une évolution peu favorable des éléments de rémunération liés aux résultats des entreprises comme les primes ou l'épargne salariale, qui représentent une part plus importante de la rémunération des cadres, ainsi que par une baisse du volume d'heures supplémentaires. Pour les ouvriers comme pour les professions intermédiaires, le salaire net moyen (respectivement de 1 690 euros et 2 250 euros) baisse de 0,3 % entre 2012 et 2013. Les ouvriers sont les plus

touchés par l'abrogation de la loi Tepa qui a conduit à la fois à une hausse des cotisations salariales et à une réduction du volume d'heures supplémentaires, notamment en raison de leur coût plus important pour l'employeur (hausse des cotisations patronales). Seul le salaire net moyen des employés, de 1 610 euros par mois en 2013, progresse légèrement (+ 0,2 %).

Le salaire net moyen croît logiquement avec l'âge et l'accumulation de l'expérience : en 2013, un salarié de moins de 25 ans perçoit en moyenne 1 400 euros, un salarié de plus de 54 ans 2 680 euros. La baisse du salaire moyen en 2013 est plus marquée pour les jeunes que pour les salariés plus âgés. L'écart de salaire moyen entre les femmes et les hommes continue à se réduire : en EQTP, une salariée gagne en moyenne 19% de moins qu'un salarié, et 10% de moins, à âge, catégorie socioprofessionnelle, secteur d'activité et temps travaillé équivalents. Ces écarts entre femmes et hommes sont plus prononcés chez les cadres et les ouvriers que parmi les professions intermédiaires et les employés. Ils évoluent aussi selon l'âge et la génération : en 2013, les salariées femmes de moins de 25 ans gagnent en moyenne 8 % de moins que les hommes, alors que celles de plus de 55 ans gagnent 28% de moins.

En 2013, en EQTP, 10% des salariés perçoivent 1 200 euros (1er décile, D1) ou moins, et 10% des salariés au moins 3 540 euros (9e décile, D9). Le **rapport interdécile** (D9/D1) mesure la dispersion des salaires. Celle-ci augmente avec la qualification : les salaires des cadres sont davantage dispersés (2,9) que ceux des professions intermédiaires (2,2) et ceux des ouvriers et des employés (2,0).

#### **Avertissement**

Devenues imposables en 2013, les cotisations patronales aux complémentaires santé obligatoires rentrent dans le calcul du salaire net fiscal, donc dans les statistiques de salaire net de cette fiche, au titre d'un avantage en nature. Afin de produire des évolutions interprétables, des niveaux de salaires nets en 2012 incluant ces contributions ont été estimés (voir *Insee Première* n° 1565, septembre 2015).

### **Définitions**

Salaire net, salaire en équivalent temps plein (EQTP), Smic, rapport interdécile : voir annexe Glossaire.

#### Pour en savoir plus

• « En 2013, le salaire net moyen baisse de 0,3 % en euros constants », *Insee Première* n° 1565, septembre 2015.

### ...caractéristiques des individus 5.3

1. Salaires mensuels nets moyens en EQTP selon la catégorie socioprofessionnelle

1. Salanes mensacis net	1. Salaires mensacis nets movens en EQ11 selon la categorie socioprofessionnelle										
	Sa	Salaires en 2013 (en euros)			Évolution 2012/2013 en euros constants (en%)			Évolution annuelle moyenne 2009/2013 en euros constants (en%)			
	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes		
Cadres <sup>1</sup>	4 070	4 370	3 460	-1,3	-1,4	-0,8	-0,5	-0,7	0,0		
Professions intermédiaires	2 250	2 390	2 070	-0,3	-0,3	-0,2	-0,4	-0,5	-0,2		
Employés	1 610	1 710	1 570	0,2	0,0	0,2	0,1	0,0	0,1		
Ouvriers	1 690	1 740	1 440	-0,3	-0,3	-0,4	0,0	-0,1	0,5		
Ensemble	2 200	2 390	1 930	-0,3	-0,4	0,0	0,0	-0,1	0,2		
Ensemble hors contrats aidés	2 210	2 400	1 940	-0,2	-0,3	0,1	0,0	-0,1	0,3		

<sup>1.</sup> Y compris chefs d'entreprise salariés.

Champ: France, salariés en EQTP du privé et des entreprises publiques, y compris bénéficiaires de contrats aidés. Sont exclus les apprentis, les stagiaires, les salariés agricoles et les salariés des particuliers-employeurs.

Note : depuis 2013, les cotisations patronales aux complémentaires santé obligatoires (CPCSO) entrent dans la mesure du salaire net. Les salaires de 2012 utilisés ici ont été estimés pour inclure ces cotisations.

Source : Insee, DADS, fichiers définitifs.

#### 2. Salaires mensuels nets moyens en EQTP selon l'âge

	Salai	ires en 2013 (en ei	uros)	Évolution 2012	Évolution 2012/2013 en euros constants (en %)			
	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes		
Ensemble	2 200	2 390	1 930	-0,4	-0,4	-0,3		
Moins de 25 ans	1 400	1 450	1 340	-2,3	-1,5	-2,3		
25 - 39 ans	1 980	2 080	1 830	-1,4	-1,8	-0,9		
40 - 49 ans	2 380	2 600	2 070	-0,9	-0.9	0,1		
50 - 54 ans	2 480	2 760	2 090	-0,5	-0,5	0,6		
55 ans ou plus	2 680	3 030	2 180	-0,5	-0.9	0,1		

Champ : France, salariés en EQTP du privé et des entreprises publiques, y compris bénéficiaires de contrats aidés. Sont exclus les apprentis, les stagiaires, les salariés agricoles et les salariés des particuliers-employeurs.

Note : voir note de la figure 1.

Source : Insee, DADS, fichiers définitifs.

### 3. Distribution des salaires mensuels nets en EQTP en 2013

en euros

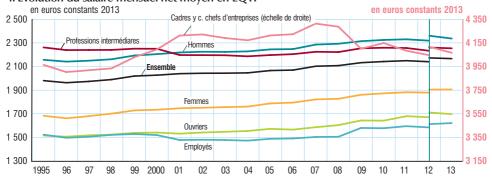
	Ensemble	Cadres <sup>1</sup>	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers	Hommes	Femmes
D1	1 200	2 130	1 430	1 140	1 150	1 250	1 150
Q1	1 410	2 660	1 720	1 270	1 340	1 490	1 320
D5 (médiane)	1 770	3 400	2 090	1470	1 580	1 880	1 620
Q3	2 430	4 480	2 550	1 790	1 900	2 630	2 180
D9	3 540	6 280	3 150	2 220	2 280	3 890	3 040
D9/D1	3,0	2,9	2,2	2,0	2,0	3,1	2,6

<sup>1.</sup> Y compris chefs d'entreprise salariés

Champ : France, salariés en EOTP du privé et des entreprises publiques, y compris bénéficiaires de contrats aidés. Sont exclus les apprentis, les stagiaires, les salariés agricoles et les salariés des particuliers-employeurs.

Source : Insee, DADS, fichiers définitifs.

#### 4. Évolution du salaire mensuel net moyen en EQTP



Champ: France (France métropolitaine jusqu'en 2000), salariés en EQTP du privé et des entreprises publiques. Sont exclus les salariés agricoles et les salariés des particuliers-employeurs.

Note : des améliorations des codages des catégories socioprofessionnelles en 2000 et en 2002 peuvent introduire des ruptures dans ces séries longues. Depuis 2013, les CPCSO entrent dans la mesure du salaire net. Pour 2012, sont reportés les salaires observés ainsi que des salaires estimés comparables à 2013 qui incluent ces cotisations.

Source: Insee, DADS, fichiers définitifs.

### 5.4 Salaires dans le secteur privé :...

e salaire net en équivalent temps plein (EQTP) augmente en moyenne avec la taille de l'entreprise. En 2013, dans le secteur privé (y compris les entreprises publiques), les salariés des entreprises de plus de 5 000 salariés (13 % des effectifs en EQTP) gagnent en moyenne 2 620 euros par mois, contre 1 820 euros pour les salariés des entreprises de moins de dix salariés (18% des effectifs). La structure des emplois dans les entreprises explique largement ces écarts : les cadres, catégorie socioprofessionnelle la plus rémunérée (4 070 euros en moyenne) et les professions intermédiaires (2 250 euros) sont plus nombreux dans les grandes entreprises. D'autres effets interviennent néanmoins puisque, pour une même catégorie socioprofessionnelle, le salaire net moyen augmente encore avec la taille de l'entreprise. Ainsi, un cadre d'une entreprise de plus de 5 000 salariés gagne en moyenne 20% de plus qu'un cadre d'une entreprise de moins de 10 salariés. Il en est de même pour les ouvriers. Cet écart est moins prononcé chez les employés, mais dépasse 25% chez les professions intermédiaires.

Les salaires nets sont en moyenne les plus élevés dans l'industrie (2 420 euros) où la main-d'œuvre est plus souvent qualifiée, et les plus bas dans le commerce et la construction avec davantage de main-d'œuvre peu qualifiée, plus jeune et donc moins expérimentée. Dans les services, le salaire net de 2 220 euros en moyenne recouvre de fortes disparités selon le secteur d'activité : dans les services mixtes – qui regroupent les activités financières et d'assurance, l'information et la communication, les activités immobilières –, il atteint 3 100 euros, contre 1 740 euros dans les services aux particuliers. Les services mixtes emploient en effet

une plus forte proportion de cadres et les services aux particuliers plus d'employés.

Si le salaire net moyen de l'ensemble du secteur privé a baissé de 0,3% entre 2012 et 2013 en euros constants, celui dans l'industrie a augmenté de 0,4% et celui dans la construction de 0,5%. Ces évolutions s'inscrivent dans des progressions de long terme. Entre 1995 et 2013, le salaire net moyen en EQTP a ainsi augmenté à un rythme annuel moyen de 0,7% en euros constants dans l'industrie, de 1,1 % dans la construction, contre 0,5% pour l'ensemble des secteurs. Entre 2012 et 2013, le salaire est stable dans les transports et l'entreposage, tandis qu'il diminue de 0,5 % dans le commerce et de 0,7 % dans les services, la crise ayant interrompu les tendances à la hausse des années 2000. Les évolutions sont les plus volatiles dans les services mixtes. Le salaire net moyen recule depuis 2011 (- 0,4% en 2013), après une forte progression depuis le début des années 2000 (+ 1,0 % par an en moyenne entre 1995 et 2013), qui était portée en premier lieu par les services financiers. Il diminue aussi depuis 2010 dans les services aux particuliers (-0,8% en 2013) après une progression de moindre ampleur (+ 0,3 % par an) entre 1995 et 2013, et dans les services aux entreprises depuis 2012 (- 0,4% en 2013).

Quant à la dispersion des salaires nets en EQTP, mesurée par le **rapport interdécile** D9/D1, elle est la plus forte dans les services (3,2), notamment dans les services mixtes (3,3) qui regroupent des activités très variées. Ainsi, 10% (en EQTP) des salariés travaillant dans les services perçoivent moins de 1 150 euros (D1) et 10% 3 670 euros ou plus (D9). Enfin, les salaires sont davantage dispersés dans l'industrie (2,9) et le commerce (2,7) que dans la construction ou les transports et l'entreposage (2,4).

#### **Avertissement**

Devenues imposables en 2013, les cotisations patronales aux complémentaires santé obligatoires (CPCSO) rentrent dans le calcul du salaire net fiscal, donc dans les statistiques de salaire net de cette fiche, au titre d'un avantage en nature. Afin de produire des évolutions interprétables, des niveaux de salaires nets en 2012 incluant ces contributions ont été estimés.

#### **Définitions**

Salaire net, salaire en équivalent temps plein (EQTP), rapport interdécile : voir annexe Glossaire.

- « Salaires dans le secteur privé et les entreprises publiques. En 2013, le salaire net moyen baisse de 0,3 % en euros constants », *Insee Première* n° 1565, septembre 2015.
- « Les salaires par secteur et par branche professionnelle en 2013 Ralentissement dans la majorité des branches », *Dares Analyses* n° 021, avril 2016.

### ...caractéristiques des employeurs 5.4

### 1. Salaires mensuels nets moyens en EQTP par grand secteur d'activité et catégorie d'entreprise

	Salaires	Évolution 2012/2013 en	Structure des effectifs en EQTP		Salaires en 20	13 (en euros)	
	en 2013 (en euros)	euros constants (en %)	en 2013 (en %)	Cadres <sup>1</sup>	Prof. interm.	Employés	Ouvriers
Taille de l'unité légale							
Moins de 10 salariés	1 820	-0,5	18	3 470	1 940	1 510	1 550
10 à 19 salariés	2 020	-0,3	9	3 890	2 110	1 600	1 670
20 à 49 salariés	2 090	-0.3	12	4 070	2 190	1 590	1 690
50 à 249 salariés	2 200	-0.3	18	4 160	2 260	1 600	1 700
250 à 999 salariés	2 360	-0.4	15	4 250	2 300	1 650	1 760
1 000 à 4 999 salariés	2 350	-0.3	15	4 130	2 310	1 700	1 700
5 000 salariés ou plus	2 620	0,2	13	4 230	2 460	1 750	1 870
Secteur d'activité		,					
Industrie	2 420	0,4	19	4 390	2 510	1 780	1 820
Construction	2 030	0,5	8	3 840	2 340	1 790	1 720
Transports et entreposage	2 180	0,0	8	3 890	2 330	1 930	1 810
Commerce ; réparation d'automobiles		,					
et de motocycles	2 000	-0,5	17	3 900	2 150	1 550	1 660
Services	2 220	-0.7	47	4 040	2 150	1 600	1 470
Services aux entreprises	2 210	-0,4	17	4 100	2 170	1 680	1 520
Services aux particuliers	1 740	-0.8	9	3 200	2 110	1 460	1 550
Services mixtes	3 100	-0.4	11	4 200	2 380	1 960	1 790
Ensemble	2 200	-0,3	100	4 070	2 250	1 610	1 690

<sup>1.</sup> Y compris chefs d'entreprise salariés.

Champ : France, salariés en EQTP du privé et des entreprises publiques, y compris bénéficiaires de contrats aidés. Sont exclus les apprentis, les stagiaires, les salariés agricoles et les salariés des particuliers-employeurs.

Note : depuis 2013, les cotisations patronales aux complémentaires santé obligatoires (CPCSO) entrent dans la mesure du salaire net. Les salaires de 2012 utilisés ici ont donc été estimés pour inclure ces cotisations.

Source : Insee, DADS, fichiers définitifs.

Ensemble

des services

Commerce

Transports

Construction

2 400

2 300

2 200

2 100

2 000

1 900

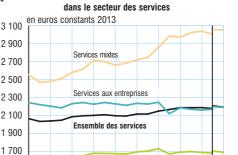
1 800

1 700

1 600

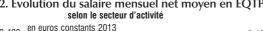
1 500

### 2. Évolution du salaire mensuel net moyen en EQTP



1997 1999 2001 2003 2005 2007 2009 2011 2013

Services aux particuliers



Ensemble

1995 1997 1999 2001 2003 2005 2007 2009 2011 2013

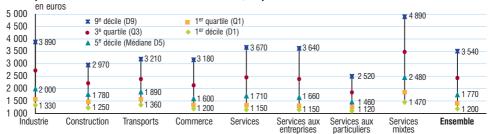
Industrie

Champ : France, jusqu'en 2000 France métropolitaine, salariés en EQTP du privé et des entreprises publiques. Sont exclus les salariés agricoles et les salariés des particuliers-employeurs.

1 500

Note : Le passage à la nomenclature d'activité française rév. 2 en 2008 peut introduire une légère rupture dans les séries longues. Depuis 2013, les CPCSO entrent dans la mesure du salaire net. Pour 2012, sont reportés les salaires observés ainsi que des salaires estimés comparables à 2013 qui incluent ces cotisations.

### 3. Dispersion des salaires nets mensuels en EQTP par secteur d'activité en 2013



Champ : France, salariés en EQTP du privé et des entreprises publiques, y compris bénéficiaires de contrats aidés. Sont exclus les apprentis, les stagiaires, les salariés agricoles et les salariés des particuliers-employeurs

Lecture : si l'on ordonne les salariés selon leur salaire, les déciles les séparent en dix groupes d'effectifs égaux. Les 10 % de salariés aux salaires les plus faibles dans l'industrie gagnent moins que le 1er décile de salaire (D1), soit moins de 1 330 euros mensuels. Source : Insee, DADS, fichiers définitifs.

### **5.5** Salaires dans la fonction publique :...

n 2013, en France, un salarié gagne en moyenne en équivalent temps plein (EQTP) 2 469 euros nets par mois dans la fonction publique d'État (FPE), 2 186 euros dans la fonction publique hospitalière (FPH) et 1851 euros dans la fonction publique territoriale (FPT). Ces écarts entre salaires moyens reflètent essentiellement des différences de structure d'emploi, notamment de répartition par catégorie statutaire. Ainsi, les fonctionnaires de catégorie A sont plus nombreux dans la FPE (47%) que dans la FPH (18%) et dans la FPT (7%), alors que ceux de catégorie C sont plus nombreux dans la FPT (61%) et dans la FPH (39%) que dans la FPE (12%).

Entre 2009 et 2013, le salaire net moyen en euros constants a baissé de 0,4% par an dans la FPT, il est resté stable dans la FPE et, entre 2010 et 2013, il a baissé de 0,9% par an dans la FPH. Cette baisse du salaire net moyen en euros constants depuis 2010 dans chacun des versants de la fonction publique s'explique principalement par le gel de l'indice de la fonction publique en vigueur depuis juillet 2010 qui vient interrompre la progression des 10 années précédentes. Entre 2010 et 2011, le salaire net moyen des fonctionnaires de catégorie A dans la FPH diminue aussi fortement, car près de la moitié des infirmiers de catégorie B ont été reclassés en catégorie A. Leurs salaires, plus faibles, pèsent alors sur la moyenne de l'ensemble de la catégorie A.

Entre 2012 et 2013, dans la FPE, le salaire moyen baisse de 0,7% en euros constants, de 0,2% dans la FPH et de 0,1% dans la FPT. Outre le gel du point d'indice, ces évolutions reflètent aussi les changements dans la structure des emplois dans chacun des versants. Le salaire net

moyen des fonctionnaires diminue en euros constants dans les trois versants de la FP et pour chacune des catégories statutaires, à l'exception des agents de catégorie B dans la FPT. En effet pour ces derniers, des revalorisations des grilles de certains métiers (assistants socio-éducatifs notamment) ont conduit à élever le salaire moyen. Par ailleurs, suite à la revalorisation de l'indice minimum de la fonction publique (+ 6 points le 1<sup>er</sup> juillet 2012 et + 1 point le 1er janvier 2013, le portant à 309 points), le salaire net moyen des fonctionnaires de catégorie C diminue légèrement moins que celui des autres catégories. Dans la FPH, le salaire moyen des fonctionnaires de catégorie B baisse de 1,3% entre 2012 et 2013. En effet, en 2013, les recrutements de nouveaux techniciens hospitaliers dont les niveaux de salaire sont plus faibles que la moyenne ont été plus nombreux.

Pour les agents présents chez le même employeur et avec la même quotité de travail tout au long des années 2012 et 2013, le salaire net moyen, appelé aussi rémunération moyenne des personnes en place (RMPP) augmente de 0,5% en euros constants dans la FPE et de 0,8% dans la FPH et la FPT. Ces évolutions calculées sur des emplois stables (entre la moitié et 2/3 des salariés selon le versant de la fonction publique) mesurent notamment l'effet de l'ancienneté et des progressions de carrière de cette population. Par construction, elles ne tiennent pas compte des mouvements de main-d'œuvre (départs en retraite, recrutements sur postes de courtes durée comme les contrats aidés) contrairement aux évolutions de la moyenne de l'ensemble des salariés.

### **Définitions**

Salaire en équivalent temps plein (EQTP), fonction publique d'État (FPE), fonction publique hospitalière (FPH), fonction publique territoriale (FPT), catégories statutaires de la fonction publique, salaire net : voir annexe Glossaire. Rémunération moyenne des personnes en place (RMPP) : salaire net moyen en équivalent temps plein (EQTP) des seules personnes présentes deux années complètes (24 mois consécutifs) chez le même employeur et avec la même quotité de temps de travail les deux années (le nombre d'heures supplémentaires rémunérées pouvant toutefois varier d'une année sur l'autre). Voir annexe Glossaire.

- « Les salaires dans la fonction publique territoriale En 2013, le salaire net moyen est quasi stable en euros constants », *Insee Première* n° 1571, octobre 2015.
- « Les salaires dans la fonction publique d'État En 2013, le salaire net moyen baisse de 0,7 % en euros constants », Insee Première n° 1564, août 2015.
- « Baisse des salaires nets moyens en euros constants dans les trois versants de la fonction publique entre 2012 et 2013 », Informations rapides n° 101, avril 2015.
- Rapport annuel sur l'état de la fonction publique, DGAFP, édition 2015.

### ...caractéristiques des individus 5.5

1. Salaires mensuels nets moyens en EQTP dans la fonction publique

	Fon	ction publique	d'État	Fonction	on publique ho	spitalière	Fonction publique territoriale		
	Salaires en 2013 (en euros)	Évolution 2012/2013	Évolution annuelle moyenne 2009/2013	Salaires en 2013 (en euros)	Évolution 2012/2013	Évolution annuelle moyenne 2010/2013	Salaires en 2013 (en euros)	Évolution 2012/2013	Évolution annuelle moyenne 2009/2013
	,	(% en euros	constants)	` ′	(% en euros	constants)	, ,	(% en euros	constants)
Fonctionnaires Catégorie A Catégorie B	<b>2 627</b> 2 883 2 400	- <b>0,6</b> - 0,9 - 0,5	<b>0,0</b> - 0,2 0,0	<b>2 050</b> 2 483 2 311	- <b>0,7</b> - 0,6 - 1,3	- <b>1,5</b> - 8,5 - 0,3	<b>1 915</b> 3 260 2 284	<b>0,0</b> - 0,3 0,7	- <b>0,3</b> - 0,7 - 0,4
Catégorie C Autres salariés	1 880	- 0,4	- 0,3	1 733	- 0,6	- 1,4	1 689	- 0,4	- 0,5
(hors personnel médical) Personnel médical	<b>2 025</b> ///	- <b>0,6</b> ///	0,9 ///	1 541 5 238	0,2 0,7	- 1,4 - 0,5	1 603 ///	- 0,4 ///	- <b>0,4</b> ///
Ensemble y c. bénéficiaires de contrats aidés dont : enseignants	<b>2 469</b> 2 525	- <b>0,7</b> - 1,1	<b>0,0</b> 0,0	2 186	- <b>0,2</b> ///	- <b>0,9</b> ///	1 <b>851</b>	- <b>0,1</b> ///	- <b>0,4</b> ///
Ensemble hors bénéficiaires de contrats aidés	2 500	- 0,8	0,0	2 200	- 0,2	<b>– 1,0</b>	1 868	0,0	- 0,3
Femmes Hommes	2 308 2 706	- 0,6 - 0,7	0,1 - 0,1	2 057 2 629	- 0,3 0,1	- 1,0 - 0,5	1 769 1 963	0,1 - 0,3	- 0,3 - 0,5
Moins de 25 ans de 25 à 39 ans	1 473 2 075	0,5 - 1,1	0,5 - 0,1	1 493 1 903	0,0 0,0	0,2 - 0,9	1 339 1 716	- 1,8 - 0,3	- 1,5 0,5
de 40 à 49 ans de 50 ans à 54 ans 55 ans ou plus	2 515 2 725 3 030	- 1,0 - 0,8 - 1,2	- 0,2 0,0 - 0,6	2 210 2 427 2 828	- 0,6 - 0,8 - 0,9	– 1,6 – 1,5 – 1,5	1 862 1 939 2 064	0,2 - 0,5 - 0,2	- 0,4 - 0,8 - 0,4

Champ: France, salariés en EQTP des services civils des ministères de l'État et des établissement publics administratifs (FPE), de la fonction publique hospitalière hors internes et externes pour le personnel médical (FPH), et de la fonction publique territoriale hors assistants maternels et familiaux (FPT). Source: Insee, système d'information sur les agents des services publics (SIASP).

### 2. Salaires mensuels nets moyens en EQTP des salariés présents en 2012 et en 2013 (RMPP)

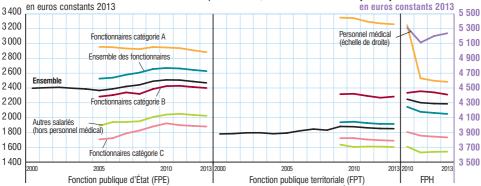
2. Suluires illelisacis i	is dualities intensided in the state of Eq. 11 des salaties présents en 2012 et en 2015 (144117)											
	Fonct	on publique	d'État	Fonction	publique ho	spitalière	Fonction	Fonction publique territoriale				
	Part des effectifs 2012 présents en 2013 (en%)	Salaires en 2013 (en euros)	Évolution 2012/2013 (% en euros constants)	Part des effectifs 2012 présents en 2013 (en%)	Salaires en 2013 (en euros)	Évolution 2012/2013 (% en euros constants)	Part des effectifs 2012 présents en 2013 (en%)	Salaires en 2013 (en euros)	Évolution 2012/2013 (% en euros constants)			
Fonctionnaires	68,0	2 660	0,5	68,8	2 065	-0,4	76,4	1 949	0,6			
Catégorie A	70,4	2 913	0,6	68,6	2 522	0,3	75,3	3 357	1,4			
Catégorie B	65,3	2 403	0,5	68,8	2 336	-0.8	74,6	2 333	1,6			
Catégorie C	62,4	1 858	0,4	67,5	1 735	-0.7	77,0	1 723	0,3			
Autres salariés												
(hors personnel médical)	46,0	2 301	0,5	62,8	1 654	2,2	33,9	1 876	1,8			
Personnel médical	///	///	///	39,1	5 618	2,3	///	///	///			
Ensemble	62,3	2 591	0,5	63,1	2 287	0,8	67,8	1 942	0,8			
dont : enseignants	70,8	2 639	0,4	///	///	///	///	///	///			

Champ : France, salariés en EQTP des services civils des ministères de l'État et des établissement publics administratifs (FPE), de la fonction publique hospitalière hors internes et externes pour le personnel médical (FPH), et de la fonction publique territoriale hors assistants maternels et familiaux (FPT).

Note : salariés présents sur l'ensemble des deux années chez le même employeur et ayant la même quotité de temps de travail les deux années. Les agents sont ici classés en fonction de leur situation en 2012.

Source : Insee, système d'information sur les agents des services publics (SIASP).

### 3. Évolution des salaires mensuels nets moyens en EQTP dans la fonction publique



Champ : France de 2009 à 2013, France métropolitaine de 2000 à 2008, salariés en EQTP des services civils des ministères de l'État et des établissement publics administratifs (FPE) de 2010 à 2013, des ministères de l'État hors établissements publics; de la fonction publique hospitalière hors internes et externes pour le personnel médical et y compris bénéficiaires de contrats aidés (FPH), et de la fonction publique territoriale hors assistants maternels et familiaux hors militaires y compris bénéficiaires de contrats aidés (FPT) entre 2012 et 2013, y compris militaires entre 2009 et 2011, salariés à temps complet des collectivités territoriales hors bénéficiaires de contrats aidés entre 2000 et 2008.

Source : Insee, système d'information sur les agents des services publics (SIASP) de 2009 à 2013, DADS de 2000 à 2009, fichiers de paie des agents de l'État de 2000 à 2009.

### **5.6** Salaires dans la fonction publique :...

n 2013, dans la **fonction publique d'État** (FPE), 76,3% des salariés travaillent dans les ministères et 23,7 % dans les établissements publics administratifs (EPA) (y compris les bénéficiaires de contrats aidés). Dans les ministères, le salaire net moyen en équivalent temps plein (EQTP) s'établit à 2 517 euros mensuels contre 2 316 euros dans les EPA. Dans la fonction publique hospitalière (FPH), il est de 2 231 euros par mois dans le secteur hospitalier public (SHP), qui emploie 90,6% des salariés de la fonction publique hospitalière, contre 1 773 euros dans le secteur social et médicosocial (SMS). Dans la fonction publique territoriale (FPT), il varie de 1 649 euros pour les agents des centres communaux d'action sociale (CCAS) et des caisses des écoles, dont un tiers ne sont pas titulaires, à 2 515 euros pour les salariés des services départementaux d'incendie et de secours (SDIS) où le poids des primes liées aux risques professionnels est plus important. Pour les salariés des communes, qui représentent 55,4% des salariés de la fonction publique territoriale, le salaire net mensuel moyen s'élève à 1 758 euros. Ces écarts salariaux reflètent essentiellement des structures d'emploi, notamment des répartitions par catégorie statutaire, très différentes selon le type d'employeurs. Par exemple, dans la fonction publique d'État, 54,2% des salariés des ministères sont fonctionnaires de catégorie A alors que ceux-ci ne représentent que 26 % des salariés des établissements publics administratifs. Dans la fonction publique hospitalière, le personnel médical, plus rémunéré, représente

7,3 % des effectifs du SHP contre 0,25 % dans le secteur social médico-social. Dans la fonction publique territoriale, les fonctionnaires de catégorie C sont plus nombreux dans les centres communaux d'action social (55,7 %) que dans les départements (49,2 %).

La dispersion des salaires nets en EQTP, mesurée ici par le rapport interdécile (D9/ D1), est légèrement plus importante dans la fonction publique d'État (2,4) et dans la fonction publique hospitalière (2,2) que dans la fonction publique territoriale (2,0). Elle est par ailleurs plus faible que dans le secteur privé, où ce rapport atteint 3,0. Dans la fonction publique d'État, 10% des salariés perçoivent 1 501 euros ou moins par mois (1er décile, D1) et 10% des salariés perçoivent 3 565 euros ou plus (9e décile, D9). Dans la fonction publique territoriale, 10% des salariés perçoivent 1 300 euros ou moins (D1) et 10 % 2 606 euros ou plus (D9). La dispersion des salaires est plus faible parmi les fonctionnaires (2,1) que pour les autres salariés de la fonction publique d'État (2,6). Dans la fonction publique hospitalière, la dispersion est plus élevée pour le personnel médical (2,9) que pour les fonctionnaires (1,9). Dans la fonction publique territoriale, quel que soit le statut, les salaires ont la même dispersion (1,9). Enfin, au sein des seuls fonctionnaires, quel que soit le versant de la fonction publique, les salaires sont les plus dispersés parmi les agents de catégorie A (2,1 pour la FPE et la FPT et 1,9 pour la FPH) et les moins dispersés parmi ceux de catégorie C (1,6 dans la FPE, 1,5 dans la FPH et la FPT).

#### **Définitions**

Fonction publique d'État (FPE), salaire en équivalent temps plein (EQTP), fonction publique hospitalière (FPH), fonction publique territoriale (FPT), salaire net, catégories statutaires de la fonction publique, rapport interdécile : voir annexe Glossaire.

- « Les salaires dans la fonction publique territoriale En 2013, le salaire net moyen est quasi stable en euros constants », *Insee Première* n° 1571, octobre 2015.
- « Les salaires dans la fonction publique d'État En 2013, le salaire net moyen baisse de 0,7 % en euros constants », *Insee Première* n° 1564, août 2015.
- « L'emploi dans la fonction publique en 2013 Hausse des effectifs dans les trois versants de la fonction publique », *Insee Première* n° 1544, avril 2015.
- « Baisse des salaires nets moyens en euros constants dans les trois versants de la fonction publique entre 2012 et 2013 », Informations rapides n° 101, avril 2015.
- Rapport annuel sur l'état de la fonction publique, DGAFP, édition 2015.

### ...caractéristiques des employeurs 5.6

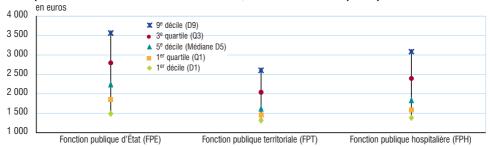
### 1. Salaires mensuels nets moyens en EQTP selon l'employeur en 2013

	Salaires (en euros)	Structure des effectifs par versant de la fonction publique (en %)	Structure des effectifs sur l'ensemble de la fonction publique (en %)
Fonction publique de l'État <sup>1</sup>	2 469	100,0	42,0
Ministères	2 517	76,3	32,0
EPA	2 316	23,7	10,0
Fonction publique hospitalière <sup>2</sup>	2 186	100,0	22,1
Secteur hospitalier public	2 231	90,6	20,0
Secteur social et médico-social <sup>3</sup>	1 773	9,4	2,1
Fonction publique territoriale <sup>4</sup>	1 851	100,0	35,9
Communes	1 758	55,4	19,9
EPCI à fiscalités propres	1 932	10,9	3,9
CCAS et caisses des écoles	1 649	6,8	2,4
Autres structures intercommunales	1 819	3,5	1,3
Départements	2 071	14,7	5,3
Services départementaux d'incendie et de secours	2 515	2,9	1,0
Régions	1 917	4,6	1,7
Autres collectivités	2 069	1,2	0,4

<sup>1.</sup> Hors militaires, y compris bénéficiaires de contrats aidés.

Source : Insee, système d'information sur les agents des services publics (SIASP).

### 2. Dispersion des salaires mensuels nets en EQTP dans la fonction publique en 2013



Champ: France, salariés en équivalent temps plein (EQTP) des services civils des ministères de l'État et des établissements publics administratifs (FPE), des collectivités territoriales hors militaires et assistants maternels (FPT), ainsi que de la fonction publique hospitalière hors internes et externes pour le personnel médical et y compris bénéficiaires de contrats aidés (FPH).

Lecture : si l'on ordonne les salariés selon leur salaire, les déciles les séparent en dix groupes d'effectifs égaux. Les 10 % des salariés aux salaires les plus faibles (D1) gagnent moins de 1 501 euros par mois en EQTP dans la FPE.

Source : Insee, système d'information sur les agents des services publics (SIASP).

#### 3. Distribution des salaires mensuels nets en EOTP dans la fonction publique en 2013

J. Distribution des salaires in	ciisucis iic	i dans la fonction publique en 2015					
	D1	Q1	D5 (médiane)	Q3	D9	D9/D1	
			(en euros)			ו ט/פט	
Fonction publique de l'État	1 501	1 868	2 260	2 812	3 565	2,4	
Fonctionnaires	1 755	2 011	2 378	2 942	3 718	2,1	
Catégorie A	1 924	2 176	2 574	3 259	4 122	2,1	
Catégorie B	1 849	2 064	2 353	2 670	2 958	1,6	
Catégorie C	1 473	1 609	1 808	2 046	2 321	1,6	
Autres salariés <sup>1</sup>	1 176	1 373	1 860	2 339	3 020	2,6	
Fonction publique hospitalière	1 394	1 569	1 848	2 362	3 083	2,2	
Fonctionnaires	1 490	1 653	1 893	2 318	2 763	1,9	
Catégorie A	1 777	1 930	2 275	2 809	3 332	1,9	
Catégorie B	1 719	1 942	2 327	2 626	2 835	1,6	
Catégorie C	1 431	1 537	1 691	1 881	2 098	1,5	
Autres salariés (hors personnel médical) <sup>1</sup>	1 199	1 319	1 448	1 621	1 954	1,6	
Personnel médical	2 660	3 676	5 158	6 602	7 626	2,9	
Fonction publique territoriale	1 300	1 447	1 659	2 031	2 606	2,0	
Fonctionnaires	1 385	1 512	1 724	2 096	2 657	1,9	
Catégorie A	2 195	2 552	3 026	3 743	4 586	2,1	
Catégorie B	1 747	1 952	2 235	2 542	2 852	1,6	
Catégorie C	1 358	1 469	1 622	1 843	2 098	1,5	
Autres salariés <sup>1</sup>	1 174	1 252	1 401	1 646	2 255	1,9	

<sup>1.</sup> Les « autres salariés » comprennent les contractuels, les autres catégories et statuts et les bénéficiaires de contrats aidés.

Source : Insee, système d'information sur les agents des services publics (SIASP).

<sup>2.</sup> Hors internes et externes, y compris bénéficiaires de contrats aidés.

Y compris les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD). Les salaires des agents des établissements médico-sociaux rattachés à un centre hospitalier sont cependant comptabilisés dans les salaires des hôpitaux.

<sup>4.</sup> Hors assistants maternels et familiaux, hors militaires, y compris bénéficiaires de contrats aidés.

Champ : France entière, salariés en équivalent temps plein

Champ : France, salaires en équivalent-temps plein, hors militaires, y compris bénéficiaires de contrats aidés.

### 5.7 Revenu salarial

En 2013, le **revenu salarial** annuel moyen pour l'ensemble des salariés du secteur privé et de la fonction publique s'élève à 20 360 euros. Cette movenne recouvre des situations hétérogènes : les femmes perçoivent en moyenne un revenu salarial inférieur de 25% à celui des hommes, les salariés à temps partiel ont un revenu salarial inférieur de 58% à celui des temps complets. Le revenu salarial augmente avec l'âge jusqu'à 54 ans : celui des moins de 25 ans est en moyenne inférieur de 71 % à celui des 40-49 ans. En effet, les salaires journaliers moyens des plus jeunes sont 50% plus bas que ceux des 40-49 ans du fait notamment de leur moindre expérience professionnelle. En outre, l'insertion sur le marché du travail débute souvent en cours d'année. avec parfois des allers-retours entre emploi et chômage, ce qui se traduit, pour les plus jeunes, par un nombre de jours rémunérés plus faible de 43 % en moyenne. Les cadres ont un revenu salarial annuel moyen de 40 320 euros, presque trois fois supérieur à celui des ouvriers ou des employés, en raison à la fois de salaires journaliers plus élevés et d'un nombre de jours rémunérés plus important.

Dans le secteur privé, le revenu salarial est le plus élevé en moyenne dans l'industrie, avec des salaires journaliers et un nombre de jours rémunérés relativement importants. À l'opposé, il est le plus faible dans les services, où le nombre de jours travaillés est très inférieur à la moyenne, et dans le commerce qui présente des salaires journaliers plus bas. Les écarts de revenus salariaux entre secteurs d'activité ou entre versants de la fonction publique reflètent

notamment des différences de qualification (diplôme, catégorie socioprofessionnelle) et d'expérience de la main-d'œuvre employée dans chaque secteur.

Le revenu salarial moyen de l'ensemble des salariés a augmenté de 0,7 % par an entre 1995 et 2009. Il diminue depuis de 0,2 % par an jusqu'en 2012, et de 0,4 % en 2013. Cette baisse est plus marquée dans le secteur public : le revenu salarial moyen des salariés travaillant principalement dans la fonction publique diminue de 0,5 % par an entre 2009 et 2012, et de 0,7 % en 2013. Dans le secteur privé, il diminue de 0,2 % par an entre 2009 et 2012 et se stabilise en 2013. Depuis 2009, le revenu salarial moyen des femmes évolue plus favorablement que celui des hommes.

La dispersion des revenus salariaux est plus grande que celle des salaires en équivalent temps plein car elle prend en compte les écarts de temps de travail. Le rapport entre le 9e et le 1er décile de revenu salarial (rapport interdécile, D9/D1) vaut 15,2 en 2013. Ces écarts sont plus importants dans la moitié basse de la distribution que dans la moitié haute : le rapport entre la médiane et le 1<sup>er</sup> décile (médiane/D1) est presque quatre fois plus élevé que le rapport entre le 9e décile et la médiane (D9/médiane). La dispersion de revenu salarial est plus forte chez les femmes que chez les hommes, en particulier dans la moitié basse de la distribution. Elle est également plus forte chez les employés que chez les cadres. Cela reflète la plus grande hétérogénéité des situations d'emploi des femmes et des employés.

### **Définitions**

Revenu salarial : somme de tous les salaires perçus par un individu au cours d'une année donnée, nets de toutes les cotisations sociales, y compris contribution sociale généralisée (CSG) et contribution au remboursement de la dette sociale (CRDS).

Salaire journalier: on passe du salaire horaire au salaire journalier en prenant en compte la quotité de temps de travail, puis au revenu salarial annuel en multipliant ce salaire journalier par le nombre de jours rémunérés dans l'année.

Rapport interdécile (D9/D1) : le rapport interdécile d'un critère (salaire, revenu salarial) est le rapport entre le 1<sup>er</sup> décile (D1) et le 9<sup>e</sup> décile (D9) de ce critère. Il est un des indicateurs de mesure des inégalités de la population sur le critère considéré.

Médiane: voir annexe Glossaire.

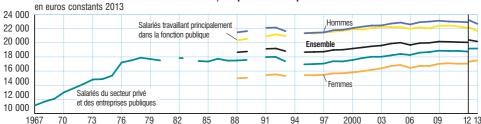
### 1. Revenu salarial annuel moyen en 2013

	Revenu salarial	Salaire journalier	Nombre moyen
	(en euros	courants)	de jours rémunérés
Ensemble	20 360	67	303
Sexe			
Hommes	23 140	76	305
Femmes	17 460	58	301
Âge			
Moins de 25 ans	6 970	37	188
25 à 39 ans	18 870	61	309
40 à 49 ans	24 160	73	330
50 à 54 ans	25 580	76	335
55 ans ou plus	24 740	79	315
Catégorie socioprofessionnelle			
Cadres <sup>1</sup>	40 320	121	334
Professions intermédiaires	22 640	70	325
Employés	13 750	48	285
Duvriers	15 120	52	293
Conditions d'emploi			
Temps complet	24 630	77	321
Temps partiel	10 420	40	262
Secteur			
Secteur privé	19 860	67	298
Industrie	25 660	77	332
Construction	20 770	65	318
Commerce	18 200	61	300
Transports	22 330	69	324
Services	18 190	65	281
Fonction publique	22 090	69	322
Fonction publique d'État	26 190	80	327
Fonction publique territoriale	17 720	56	315
Fonction publique hospitalière	22 260	68	325

<sup>1.</sup> Y compris chefs d'entreprise salariés.

Champ: France, ensemble des salariés hors salariés agricoles et apprentis stagiaires, hors salaires versés par des particuliers-employeurs. Source: Insee, panel tous salariés.

### 2. Évolution du revenu salarial annuel moyen par sexe et par secteur de 1967 à 2013



Champ: France métropolitaine jusqu'en 2001, France à partir de 2002, ensemble des salariés hors salariés agricoles et apprentis stagiaires, hors salaires versés par des particuliers-employeurs.

Note : le revenu salarial dans le secteur privé et les entreprises publiques est calculé comme la somme des seuls postes du secteur privé et des entreprises publiques. Les données de 1981, 1983 et 1990 n'ont pas été produites. Celles de 1994 n'ont pas été intégrées dans le graphique du fait d'une rupture de série. Du fait de la fragilité des données de 2003 à 2005, on a choist de lisser les évolutions entre 2002 et 2006. Depuis le 1<sup>est</sup> privaire 2013, les cotisations patronales pour complémentaire santé obligatoire (CPCSO) ne sont plus exonérées d'impôt sur le revenu et entrent de ce fait dans le calcul du revenu salarial. Une estimation du montant de ces cotisations a été effectuée pour l'année 2012 afin de permettre la comparaison entre le revenu salarial en 2012 et le revenu salarial en 2013. Source : Insee, panel tous salariés.

### 3. Distribution du revenu salarial annuel en 2013

en euros courants

							cii cui os courants
	Ensemble	Femmes	Hommes	Cadres <sup>1</sup>	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers
D1	2 410	2 000	2 950	11 730	5 770	1 500	1 910
Q1	9 540	8 060	11 840	25 090	16 250	5 940	7 600
Médiane	18 270	16 590	20 000	34 820	23 020	14 410	16 330
Q3	25 790	23 280	28 310	47 670	28 750	19 410	20 860
D9	36 550	31 700	41 360	67 960	35 000	24 400	25 300
D9/D1	15,2	15,9	14,0	5,8	6,1	16,3	13,2
D9/Médiane	2,0	1,9	2,1	2,0	1,5	1,7	1,5
Médiane/D1	7,6	8,3	6,8	3,0	4,0	9,6	8,5

<sup>1.</sup> Y compris chefs d'entreprise salariés.

Champ : France, ensemble des salariés hors salariés agricoles et apprentis stagiaires, hors salaires versés par des particuliers-employeurs.

Source : Insee, panel tous salariés.

### 5.8 Inégalités salariales

es inégalités salariales sont d'abord décrites à partir du salaire en équivalent temps plein (EQTP) ou du salaire journalier à temps complet, qui sont établis à volume de travail donné. Les inégalités de revenu salarial intègrent ensuite la variabilité du volume de travail. Ces inégalités sont mesurées ici par les rapports interdéciles, puis par la part de la masse salariale perçue par les salariés les mieux rémunérés.

Dans le secteur privé, l'évolution depuis 1967 du rapport interdécile D9/D1 du salaire net journalier des salariés à temps complet comprend quatre périodes. De 1967 jusqu'au milieu des années 1980, les écarts salariaux se réduisent : le rapport interdécile passe de 4 à 3. Ce rapport augmente ensuite légèrement jusqu'au début des années 1990 (3,3 en 1993), puis diminue de 1995 à 2010, et réaugmente légèrement ensuite. La baisse des inégalités de salaire sur longue période résulte d'une réduction des écarts dans le bas de l'échelle des salaires, liée notamment aux revalorisations du Smic. Le rapport du 9e décile (D9) à la médiane (D5), qui décrit les inégalités dans le haut de l'échelle salariale, est quant à lui stable depuis 40 ans, autour de 2. Le constat est identique pour les inégalités de salaire exprimées en EQTP, c'est-à-dire pour l'ensemble des salariés à temps complet ou à temps partiel (données disponibles depuis 1995).

La dispersion des salaires est moins forte dans le secteur public que dans le secteur privé. Depuis 1988, l'évolution du rapport interdécile D9/D1 du salaire net journalier des salariés à temps complet dans le secteur public comporte deux phases. De 1988 au début des années 2000, les écarts s'amplifient (le rapport interdécile passe de 2,3 en 1988 à 2,5 en 2001), avant de diminuer légèrement (rapport de 2,4 en 2013). Ce resserrement des écarts depuis 2001 s'explique par la réduction des inégalités salariales dans la moitié basse de l'échelle salariale (D5/D1), renforcée depuis 2010 par une diminution des écarts dans la moitié haute (D9/D5).

Alors que la tendance de long terme des inégalités de salaire dans le secteur privé est orientée à la baisse, celle des inégalités de revenu salarial est plutôt orientée à la hausse. Les évolutions du rapport interdécile D9/D1 du revenu salarial dans le secteur privé comportent trois périodes : une diminution de 1967 à 1970, une forte progression jusqu'à la fin des années 1990, et une réduction depuis. Ces évolutions reflètent celles de la moitié basse de l'échelle des revenus salariaux (D5/D1), alors que celles dans la moitié haute sont stables (D9/D5). L'augmentation des inégalités de revenu salarial dans la moitié basse de la distribution jusqu'à la fin des années 1990 provient d'une amplification des écarts en termes de temps de travail, qui résulte à la fois d'une baisse du nombre moyen de jours travaillés et de la hausse du volume des temps partiels. Du milieu des années 1990 au milieu des années 2000, la moitié basse de l'échelle du revenu salarial se resserre légèrement, et se stabilise depuis.

Si le rapport interdécile D9/D5 est globalement stable, la part des très hauts revenus salariaux du secteur privé, définis comme les 1% des salariés les mieux rémunérés, augmente du milieu des années 1990 jusqu'à 2007 de 6,9% à 7,9%, puis recule légèrement durant la période de crise de 2007 à 2009 pour se stabiliser autour de 7,7% depuis 2010.

Les inégalités de revenu salarial (D9/D1) parmi les salariés travaillant principalement dans le secteur public sont plus faibles que celles dans le secteur privé ; cet écart entre public et privé est encore plus marqué que pour les salaires. Les évolutions des inégalités de revenu salarial dans le public sont proches de celles des salaires : elles augmentent de 1988 au milieu des années 1990, puis baissent légèrement jusqu'au milieu des années 2000. Elles augmentent de nouveau jusqu'en 2010 et diminuent de nouveau depuis. Ces évolutions sont dictées par celles de la moitié basse de l'échelle de revenu salarial (D5/D1), alors que le rapport D9/D5 est stable depuis 1988. La part de la masse salariale détenue par les 1% les mieux rémunérés est beaucoup plus faible que dans le secteur privé.

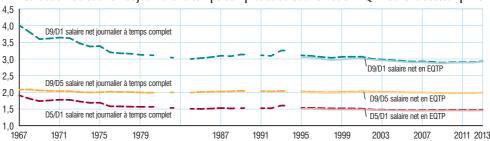
### **Définitions**

**Rapport interdécile** (D9/D1) : le rapport interdécile d'un critère (salaire, revenu salarial) est le rapport entre le 1<sup>er</sup> décile (D1) et le 9<sup>e</sup> décile (D9) de ce critère. Il est un des indicateurs de mesure des inégalités de la population sur le critère considéré.

. Salaire en équivalent temps plein (EQTP), salaire journalier, revenu salarial, décile, Smic : voir annexe Glossaire.

### Inégalités salariales 5.8

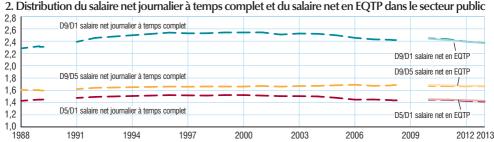
### 1. Distribution du salaire net journalier à temps complet et du salaire net en EQTP dans le secteur privé



Champ : France métropolitaine jusqu'en 2001, France à partir de 2002, ensemble des salariés du secteur privé et des entreprises publiques, hors salariés agricoles et apprentis stagiaires, hors salaires versés par des particuliers-employeurs.

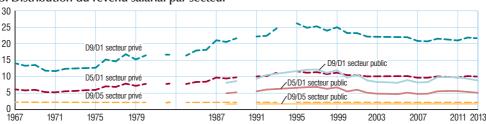
Note : les données de 1981, 1983 et 1990 n'ont pas été produites. Celles de 1994 n'ont pas été intégrées du fait d'une rupture de série. Du fait de la fragilité

des données entre 2003 et 2005, on a choisi de lisser les évolutions entre 2002 et 2006. Source : Insee, panel tous salariés.



Champ: France métropolitaine jusqu'en 2001, France à partir de 2002, salariés travaillant principalement dans la fonction publique Note : les données de 1990 n'ont pas été produites. Du fait de problèmes dans la chaîne de production, les données des années 1993, 1994 et 1995 ne sont pas exploitables et les évolutions ont été lissées entre 1992 et 1996. Du fait de problèmes d'intégration des données de la fonction publique en 2009, les données correspondant à cette année-là n'ont pas été intégrées à cette figure. Source : Insee, panel tous salariés.

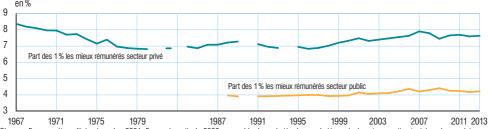
### 3. Distribution du revenu salarial par secteur



Champ : France métropolitaine jusqu'en 2001, France à partir de 2002, ensemble des salariés, hors salariés agricoles et apprentis stagiaires, hors salaires versés par des particuliers-employeurs.

Note : le revenu salarial dans le secteur privé représente la somme des salaires des seuls postes du secteur privé et des entreprises publiques. Celui du secteur public correspond au revenu salarial total (comprenant les postes du secteur privé et du secteur public) des salariés travaillant principalement dans le secteur public. Voir aussi notes figure 1 et figure 2 Source : Insee, panel tous salariés

### 4. Part de la masse salariale perçue par les salariés les mieux rémunérés par secteur



Champ : France métropolitaine jusqu'en 2001, France à partir de 2002, ensemble des salariés, hors salariés agricoles et apprentis stagiaires, hors salaires versés par des particuliers-employeurs

Note : voir la note de la figure 3.

Lecture : en 1967, en France métropolitaine, dans le secteur privé, 8,4% de la masse salariale totale revient aux 1% de salariés ayant le revenu salarial le plus élevé. Source : Insee, panel tous salariés

### 5.9 Revenus d'activité des non-salariés

in 2013, hors secteur agricole, 2,7 millions de personnes exercent une activité non salariée, à titre principal ou en complément d'une activité salariée. La moitié d'entre elles se répartit entre le commerce et l'artisanat commercial, la construction et la santé, alors que ces secteurs ne rassemblent que le tiers des salariés du privé. Les auto-entrepreneurs actifs (AE) représentent un non-salarié sur quatre (26 %) et jusqu'à 62 % dans le commerce hors magasin (sur les marchés, à distance ou en vente directe).

En 2013, hors agriculture et hors autoentrepreneurs, les non-salariés ont perçu en moyenne 3 190 euros mensuels de leur activité. Parmi les activités les plus rémunératrices, les professions juridiques et comptables procurent des revenus moyens de 7 790 euros mensuels (10 % ont perçu plus de 17 300 euros), devant la pharmacie (7 660 euros en moyenne, 10 % au-delà de 15 300 euros) et derrière la médecine (8 130 euros, 10 % au-delà de 16 000 euros). À l'opposé, le revenu mensuel moyen est inférieur à 1 000 euros dans le commerce de détail hors magasin et de l'ordre de 1 300 à 1 400 euros dans la coiffure et autres services personnels, les activités artistiques et récréatives ou chez les taxis. Les auto-entrepreneurs ont dégagé 440 euros par mois en moyenne de leur activité non salariée. Près d'un sur trois occupe par ailleurs un emploi salarié dont il tire ses principales ressources, contre un sur vingt parmi les indépendants « classiques ».

Les femmes restent largement minoritaires parmi les non-salariés (moins de 35 %). Hors auto-entre-preneurs, elles ont perçu en moyenne 2 650 euros mensuels en 2013, soit 23 % de moins que les hommes (3 460 euros). Elles exercent pourtant en plus grande proportion dans les secteurs les plus rémunérateurs (médecine, pharmacie, professions juridiques), mais y gagnent nettement moins que les hommes (– 36 % parmi les médecins et dentistes, – 45 % dans les activités juridiques et comptables), en partie parce qu'elles sont plus jeunes et effectuent un nombre d'heures moins élevé sur l'année.

Les disparités de **revenu d'activité** sont bien plus importantes parmi les non-salariés que chez

les salariés. Hors auto-entrepreneurs, un nonsalarié sur dix a un revenu nul, parce qu'il n'a pas dégagé de bénéfice ou ne s'est pas versé de rémunération, 10 % ont gagné moins de 450 euros par mois, la moitié moins de 2 200 euros et 10 % plus de 7 800 euros. Le **rapport interdécile** est ainsi supérieur à 17, contre 4 pour les salariés du privé.

Entre 2006 et 2013, le revenu moyen d'activité des indépendants « classiques » (hors auto-entrepreneurs) a connu d'importantes fluctuations : après une forte baisse en 2008, il augmente sensiblement entre 2009 et 2011 (+ 6 % sur 2 ans, en euros constants), dans un contexte de croissance économique, puis décroît de 1,5 % en 2012, année de fort ralentissement de l'activité. Sur la période 2006-2012, le revenu moyen constaté dans l'ensemble des secteurs progresse de 1,3 % en euros constants, malgré une chute de plus de 10 % dans la construction. L'essor de l'auto-entreprenariat, qui attire à partir de 2009 une part croissante des non-salariés ayant de faibles revenus, contribue à la hausse du revenu moyen hors autoentrepreneurs. Il génère aussi une forte baisse du revenu moyen de l'ensemble des non-salariés (y compris auto-entrepreneurs), de nouvelles activités peu rémunérées se développant sous ce statut. Ainsi, entre 2006 et 2012, le revenu moyen de l'ensemble des non-salariés a baissé de 15 %.

En 2013, suite à un élargissement de l'assiette des cotisations sociales pour les gérants de sociétés, le revenu d'activité déclaré par les non-salariés n'est pas directement comparable à celui des années précédentes : il intègre désormais une partie des dividendes perçus, ainsi que la déduction fiscale forfaitaire de 10 % pour frais professionnels dont bénéficient les gérants. Selon cette nouvelle définition, le revenu moyen est en repli de 4 % (hors auto-entrepreneurs) par rapport à 2012. Dans un contexte de faible croissance économique, ce repli s'explique pour près de moitié par la chute des montants de dividendes perçus. Hors dividendes, selon la définition de 2012, le revenu d'activité baisserait moins fortement (-2,6 %).

#### **Définitions**

Auto-entrepreneur, non-salarié, revenu d'activité, rapport interdécile : voir annexe Glossaire.

- « Revenus d'activité des non-salariés en 2013 », Insee Première, n° 1604, juin 2016.
- Emploi et revenus des indépendants, coll. « Insee Références », édition 2015.

### Revenus d'activité des non-salariés 5.9

### 1. Effectifs et revenus d'activité des non-salariés par secteur en 2013

	Effectifs au	31 décer	mbre (y c. AE1)	Reven	Revenu mensuel en 2013 (hors AE <sup>1</sup> )				
	Niveau	Femmes	Auto-	Revenu	Eommoo	Hommes	Proportion de	mensuel moyen	
	en 2013	remines	entrepreneurs	moyen	remines	HUIIIIIES	revenus nuls	2013 AE	
	(en milliers)		(en %)		(en euros)		(en %)	(en euros)	
Industrie (hors artisanat commercial)	117	30,0	36,9	2 570	1 470	2 820	10,4	360	
Construction	362	3,7	26,7	2 420	1 760	2 450	6,3	610	
Commerce et artisanat commercial	501	32,7	25.0	2 440	2 150	2 580	11,4	300	
Commerce et réparation d'automobiles	61	6,8	22,0	2 180	1 830	2 210	10,7	490	
Commerce de gros	73	22,6	19,5	2 870	1 970	3 090	16,7	400	
Commerce pharmaceutique	26	55,0	0,1	7 660	6 900	8 590	1,7	630	
Métiers de bouche	51	20,5	3,3	2 240	1 540	2 410	6,3	430	
Commerce de détail en magasin	169	45,1	12,7	1 920	1 500	2 260	12,8	390	
Commerce de détail hors magasin	120	34,9	61,6	980	790	1 060	12,5	220	
Transports	61	11,4	7,2	1 870	1 680	1 890	7,6	340	
dont : taxis (y c. VTC)	32	10.0	3,4	1 420	1 710	1 390	4,3	430	
Services aux entreprises et mixtes	554	32,3	33,9	4 240	3 330	4 610	13,1	510	
Information et communication	73	14,9	47,7	2 990	2 150	3 110	16,3	430	
Activités financières et d'assurance	31	19,6	9,7	5 710	3 670	6 140	10.8	500	
Activités immobilières	42	32,2	15,1	2 360	1 720	2 620	24,2	470	
Activités spécialisées, scientifiques									
et techniques	325	35,7	31,4	4 870	3 830	5 380	10,4	570	
dont : professions juridiques et comptables	80	45,6	1,7	7 790	5 350	9 800	3,4	840	
conseil de gestion	90	34,5	43,1	3 070	2 330	3 370	19,7	660	
architecture, ingénierie	66	19.1	22.9	3 500	2 370	3 720	11.6	680	
Services administratifs et de soutien	84	39,1	50.0	2 550	1 930	2 800	16.8	430	
Services aux particuliers (hors santé)	530	48,5	36,7	1 500	1 240	1 720	12,2	400	
Hébergement et restauration	173	36,1	10,8	1 670	1 350	1 840	13,9	450	
Arts spectacles et activités récréatives	61	35,7	54,4	1 350	1 050	1 490	20,9	300	
Enseignement	107	43,3	54,1	1 490	1 300	1 590	11,2	490	
Services personnels	189	66,9	44,8	1 310	1 160	1 640	8,1	360	
dont : coiffure et soins de beauté	100	86,7	32,7	1 290	1 210	1 630	6,1	390	
Santé humaine et action sociale	411	56,6	7,5	5 480	3 910	7 380	2,4	410	
dont : médecins et dentistes	167	36,5	0,1	8 130	5 960	9 370	1,7	690	
professions paramédicales	191	70,5	1,4	3 550	3 240	4 270	2,0	710	
Ensemble <sup>2</sup>	2 668	34,5	25,6	3 190	2 650	3 460	10,1	440	

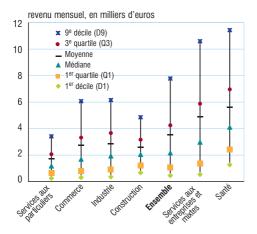
<sup>1.</sup> AE: auto-entrepreneurs. 2. Y compris secteurs indéterminés

Champ: France, personnes exerçant une activité non salariée au 31/12, hors agriculture.

Note : les taxés d'office sont pris en compte dans les effectifs mais pas dans les revenus.

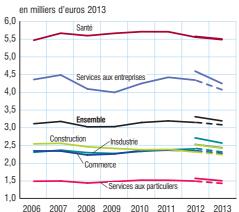
Source : Insee, base non-salariés.

### 2. Dispersion des revenus (hors auto-entrepreneurs) selon le secteur d'activité en 2013



Champ: France, personnes exerçant une activité non salariée au 31/12/2013, hors agriculture, hors auto-entrepreneurs, hors revenus nuls et hors taxés d'office. Lecture : dans le secteur de la construction, le revenu moyen d'activité des non-salariés (hors auto-entrepreneurs et hors revenus nuls) s'élève en 2013 à 2 590 euros par mois. Un non-salarié sur dix de ce secteur perçoit moins de 670 euros mensuels (01), un quart gagne moins de 1 230 euros (01) et la moitié moins de 2 060 euros (médiane) ; en haut de l'échelle, un quart perçoit plus de 3 170 euros (03) et un sur dix gagne plus de 4 850 euros (09). Source : Insee, base non-salariés.

## 3. Revenu mensuel moyen de 2006 à 2013 (hors auto-entrepreneurs)



Champ : France, personnes exerçant une activité non salariée au 31/12, hors agriculture, hors auto-entrepreneurs et hors taxés d'office.

Lecture : en 2012, dans les services aux entreprises (et services mixtes), le revenu moyen d'activité déclaré par les non-salariés (hors dividendes et sans réintégration de l'abattement fiscal de 10 % pour les gérants de sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés) s'élevait à 4 340 euros en moyenne par mois. Selon les nouveaux concepts en vigueur en 2013 (revenus y compris dividendes et après réintégration de l'abattement de 10 %), le revenu en 2012 aurait été de 4 610 euros.

Source : Insee, base non-salariés.